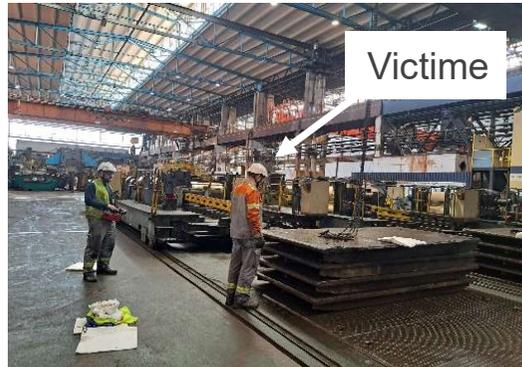




Minute sécurité – Levage et zone de danger Accident grave lors d'une manutention Eisenhüttenstadt - 16 Septembre 2023



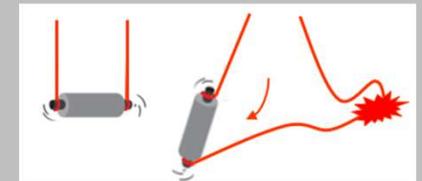
Pour toute opération de levage, le périmètre de la zone de danger doit être évalué en fonction des caractéristiques de la charge et des événements redoutés (rupture d'élingues, fausse manœuvre, ...).

La zone de danger ne se limite pas au cône de sécurité !

La zone de danger doit être adaptée à la nature de la charge et doit tenir compte du roulis, du basculement, de l'éclatement ou du déversement / épandage possible de la charge en cas de chute ou de mouvement inattendu.

La zone de danger doit être sécurisée et interdite à toute personne durant l'opération.

Dans cet accident, la zone de danger n'a pas été définie et n'a donc pas permis d'éviter l'accident.



Contexte

Lors d'une opération de manutention de tôle avec une élingue à 4 chaînes, l'une des chaînes s'est emmêlée et s'est soudainement détachée à la mise en tension, venant frapper au visage **la victime qui se tenait dans la zone de danger du levage.**

La victime souffre d'une ecchymose au nez et de plusieurs lésions graves au visage et à la bouche. **Le pontier au sol se situait en dehors de la zone de danger** et n'a pas été blessé.

[Lien pour accéder au Standard AMF « Levage »](#)
[AMF_securite - Les 5 standards AMF Opérations de levage.pdf - Tous les documents](#)

(sharepoint.com)



Règle d'or n° 5
le ne me tiens jamais
sous une charge ni
entre une charge
suspendue et un
élément fixe

